

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF448

présenté par

M. Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, M. Bony, M. Cinieri,
M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Marianne Dubois, M. Pierre-Henri Dumont, M. Grelier,
M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Meunier, M. Reda, M. Reiss, M. Perrut, M. Sermier,
M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Dive, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin et M. Jean-
Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Au V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le
taux : « 0,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli de l'amendement CF 182 visant à augmenter le taux de la taxe sur les
transactions financières (TTF) à 0,5 % afin de lutter contre la spéculation financière et d'augmenter
le rendement de cette taxe qui est insuffisant au regard de son potentiel.